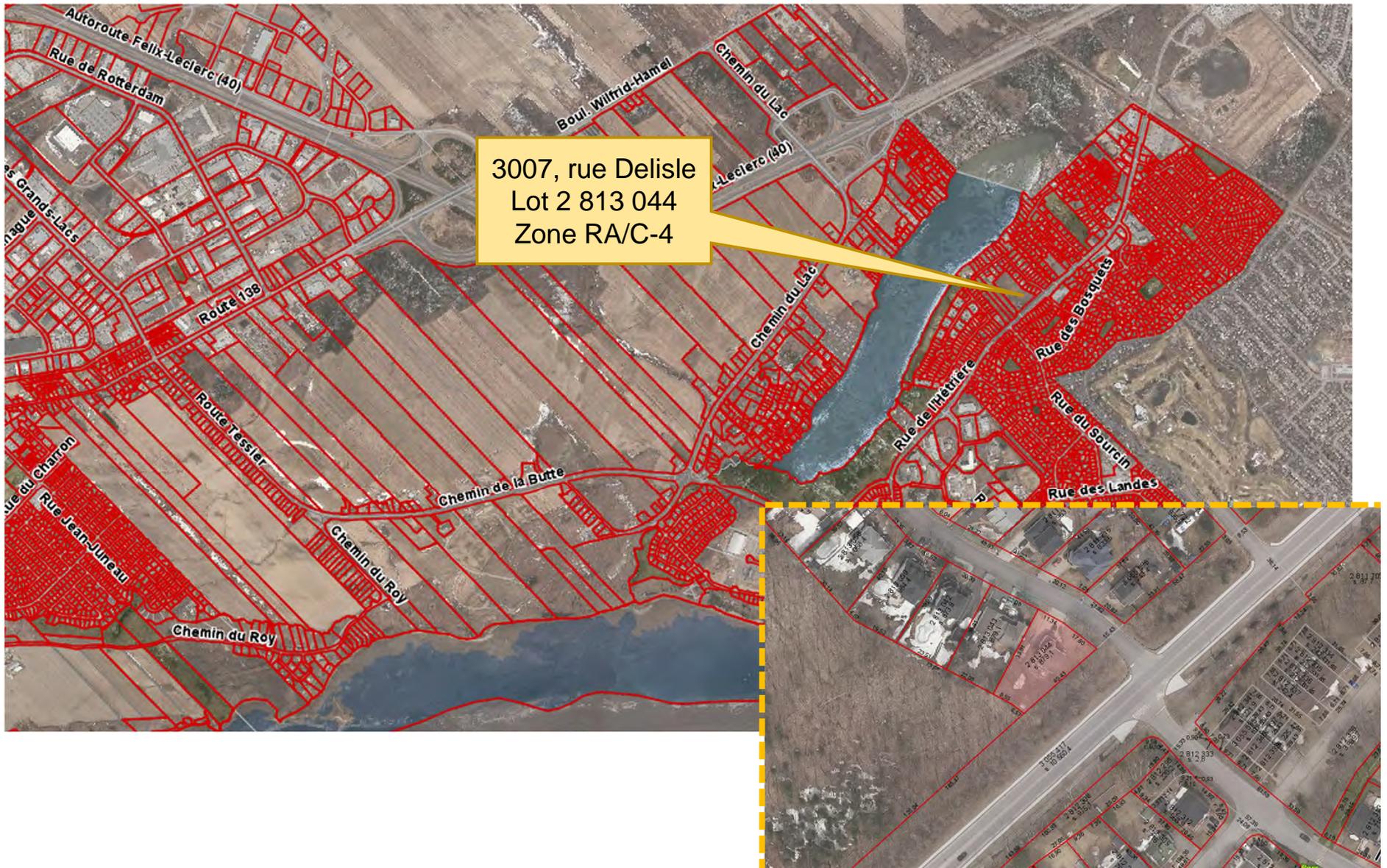


# DM – agrandissement résidence 3007, rue Delisle

Conseil  
6 juillet 2021



<b>Requérant</b>	Mme Isabelle Néron et M. Jean-François Côté, propriétaires
<b>Résumé</b>	En lien avec un projet de rénovation et agrandissement de la cuisine ainsi que patio avec toiture permanente, une dérogation mineure est demandée pour la marge de recul avant secondaire du bâtiment principal.
<b>Note</b>	Terrain plus bas que la rue de l'Hêtrière. Rue Delisle en pente vers le lac.

<b>DÉROGATION MINEURE</b>	
<b>PROJET/DEMANDE</b>	<b>NORME</b>
Marge de recul avant secondaire  <b>5.78m au lieu de ≥6.0m</b>	<b>4.3.3.1 Marge de recul</b> Sous réserve des dispositions de l'article 3.1, la marge de recul est fixée à six mètres (6 000 mm).

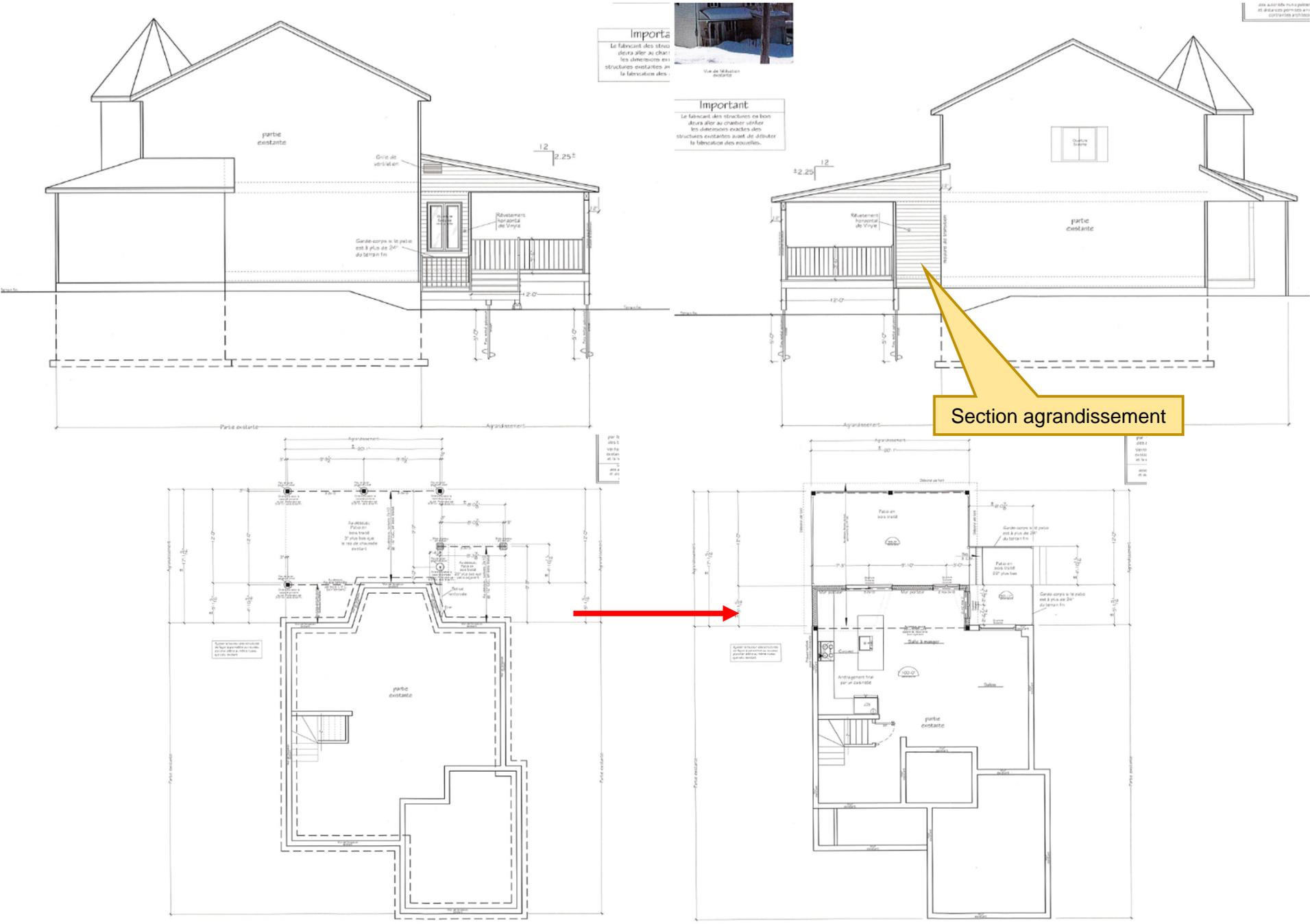
Aérien oblique 2014



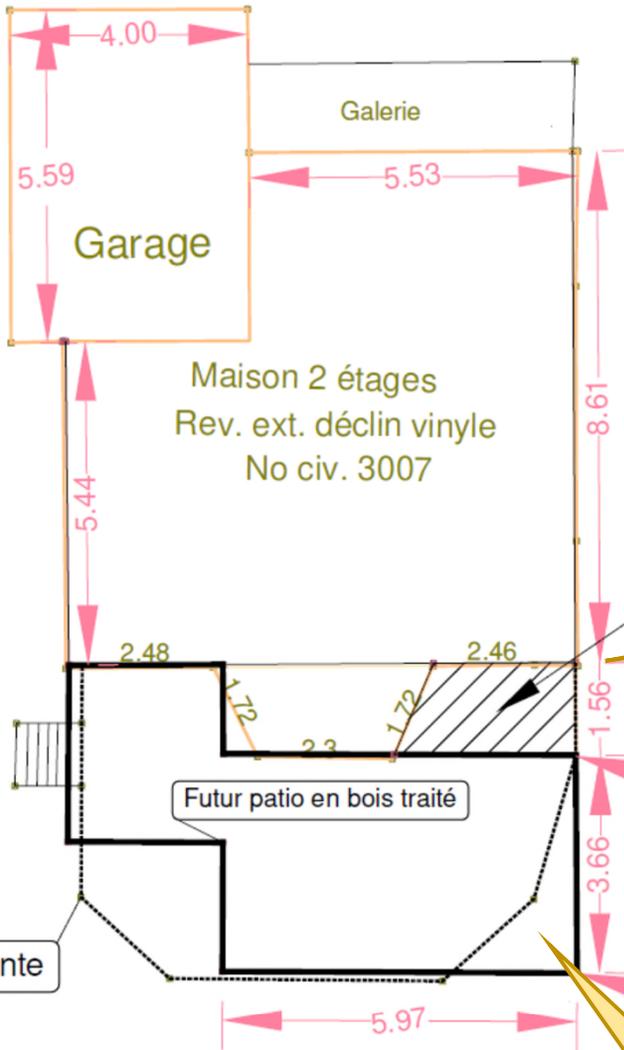


Zone de l'agrandissement

# Élévations latérales et vues en plan avant/après



Plan projet arpenteur



Limite terrain existante

Coin actuel conforme à 6,20m selon plan de localisation

BOUL. DE L'HÉTRIÈRE  
3 055 417

Galerie existante

2 813 044

L'empiètement du patio dans la cour avant secondaire est conforme